

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DFPE 27** Subventions (1 325 395 euros) et avenants n° 5 et 6 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 6 janvier et le 11 décembre 2017 par l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants et la Ville de Paris,

Vu les avenants n° 2 et 3 signés le 11 octobre 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées,

Vu les avenants n° 4 et 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées,

Vu le projet de délibération en date du 22 juin par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants,

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 22 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission;

## Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l' Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants ayant son siège social 27-29, avenue Philippe Auguste (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 161 459 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements « Mowgli » située 10, rue Dieu (10e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2021\_02399).

Article 3 : Une subvention de 328 805 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi accueil « La Caverne d'Ali Baba » situé 27-29, avenue Philippe Auguste (11e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2021\_02772).

Article 4 : Une subvention de 101 036 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le multi-accueil « La Maison Dagobert » situé 30, rue Erard (12e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2021\_02775).

Article 5 : Une subvention de 236 172 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour le jardin d'enfants « École Gulliver » situé 59-61, rue des Pirogues de Bercy (12e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2021\_02776).

Article 6 : Une subvention de 332 077 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la structure multi accueil « La Sourire du Chat » située 7-9, avenue Sainte Eugénie (15e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2021\_02778).

Article 7 : Une subvention de 165 846 euros est allouée à l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants pour la crèche collective en appartements « Baloo » située 6, rue Pajol (18e).  
(N° Tiers PARIS ASSO 21221 - N° de dossier 2021\_02779).

Article 8 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**